



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine 92

Dossier suivi par : Ana-Cristina NITESCU

Objet : demande de permis de construire

MAIRIE DE FONTENAY AUX ROSES
Service de l'Urbanisme
75, rue Boucicaut
92260 FONTENAY AUX ROSES

A Saint-Cloud, le 22/12/2022

numéro : pc0322200016

adresse du projet : 4 bis à 8 place du Général de Gaulle 92260
FONTENAY AUX ROSES

nature du projet : Construction logement collectif

déposé en mairie le : 29/07/2022

reçu au service le : 09/12/2022

servitudes liées au projet : LCAP - abords de monuments historiques -
Propriété la Boissière/château/communSs:faç/toi

demandeur :

SCCV- ADIM PARIS IDF HABITAT
REALISATIONS
Madame Sylvie Le Monnier
83-85 rue Henri Barbusse
92000 NANTERRE

RAR 1A 170 611 61304

L'immeuble concerné par ce projet est situé dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité du ou des monuments historiques désignés ci-dessus. Les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Ce projet, en l'état, est de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du ou des monuments historiques ou des abords. Il peut cependant y être remédié. **L'architecte des Bâtiments de France donne par conséquent son accord assorti de prescriptions.** Par ailleurs, ce projet peut appeler des recommandations ou des observations.

Prescriptions motivées (1), recommandations ou observations éventuelles (2) :

(1)

Pour que le projet participe de la mise en valeur du monument historique et de ses abords, les prescriptions suivantes doivent être suivies :

- les volets roulants, sur toutes les façades visibles depuis la place du Général de Gaulle et la ruelle de la Demi-lune, doivent être en aluminium, et non en PVC, matériau peu qualitatif;
- des arbres à haute tige doivent être plantés sur toute la longueur de la limite parcellaire (côté ruelle de la Demi-lune) pour créer un écran végétal visible depuis le monument historique;

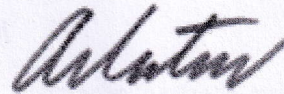
MAIRIE DE FONTENAY-AUX-ROSES

27 DEC. 2022

Service Courrier N° 2204218

- les pare-vues/ séparatifs doivent comporter des motifs en serrurerie du même modèle que les garde-corps (art déco).

L'architecte des Bâtiments de France



Ana-Cristina NITESCU

Copie est adressée au demandeur afin de l'informer qu'il ne pourra pas se prévaloir d'un permis tacite à l'issue du délai d'instruction en application de l'article R.424-4 du code de l'urbanisme.

En cas de désaccord avec l'architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le préfet de région (direction régionale des affaires culturelles) par lettre recommandée avec accusé de réception.